



Litige consommation d'eau I

Par **ffcfmfmf04**, le **20/08/2009 à 16:03**

Bonjour, nous sommes une famille de 4 personnes (2 adultes + 2 enfants) vivant dans un pavillon neuf occupé en mai 2008 dernier. Ayant pour habitude de nous mensualiser les charges fixes, nous signons avec Véolia une mensualisation de consommation d'eau. Entre temps la lyonnaise des eaux reprend en charge le réseau d'eau dont nous dépendons mais aucun relevé compteur n'est effectué. Début août un technicien relève notre compteur : 1057 m3 de consommation affiché au compteur, ce dernier nous manifeste sa surprise d'un tel chiffre. Nous alertons le secrétariat qui nous informe bloquer puis entamer une recherche car nous n'avons ni piscine ni autre besoin en eau grâce à notre Normandie qui agit à elle seule sur l'abondance en besoin d'eau dans le jardin. Sauf que nous venons de recevoir la mensualisation de 2009-2010 avec pour mensualité 650 € par mois de prélèvement puisque nous avons une facture actualisée de 3680 € (environ) !!!! Il n'y a aucune fuite, après vérification, et la solution du compteur défectueux n'est pas à évoquer avec les services des eaux. Nous vous sollicitons pour obtenir les démarches juridiques à réaliser ainsi que les différents services à contacter. Nous espérons vivement vos conseils compte tenu que la 1ère nouvelle échéance est le 15 septembre prochain

Par **jeetendra**, le **20/08/2009 à 16:48**

bonjour, en effet la somme réclamée est énorme, il doit y avoir une anomalie quelque part, faite vous aider par une Association de consommateurs dans le Calvados, il y a l'Udaf, la CLCV, adresses ci-dessous, courage à vous, cordialement
UDAF du Calvados
5 bis place de la Résistance
B.P. 30.41
14017 CAEN CEDEX 2
Tel : 02.31.53.30.50
Fax : 02.31.53.30.51
Union Département de la clcv
30 avenue Nicolas Copernic
14000 CAEN
Tél : 02 31 95 39 17
Email : clcv.org@orange.fr